



Province de Québec  
MRC de Beauce-Sartigan  
Municipalité de la Paroisse de Saint-Martin

## AVIS PUBLIC


### Assemblée publique de consultation

**À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement no 96-2023 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit.

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023 le conseil a adopté le projet de règlement no 96-2023 relatif à la démolition d'immeubles. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Ce projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette consultation se tiendra du 4 au 30 avril 2023 inclusivement.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 à compter de 19h30 à la salle du conseil municipal en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. L'objet de ce projet de règlement vise à régir la démolition des immeubles patrimoniaux présents sur le territoire de la municipalité.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

**Donné à Saint-Martin  
ce 20 avril 2023**

  
\_\_\_\_\_  
Geneviève Rancourt  
Directrice générale/greffière-trésorière